



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 29 MARS 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D17 - Budget primitif 2018 - Budget principal Ville

Date de convocation : 23 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Médéric DIRAISON, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jacques CARDET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Gaëlle TANGUY	donne pouvoir à	Natacha MICHEL
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 17 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL - VILLE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Sommaire

- I - Cadre général du budget
- II - La section de fonctionnement
- III - La section d'investissement
- IV - Les données synthétiques du budget
- V - L'endettement
- VI - La consolidation des budgets
- VII – Le Plan pluriannuel

I – Cadre général du budget

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 1^{er} février 2018 et a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en préservant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de réduire l'encours de la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt,

Néanmoins il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Le projet de budget 2018 a été réalisé sur des estimations concernant les dotations de l'Etat et le produit fiscal.

En effet, les bases d'imposition transmises par l'Etat à l'appui de l'état 1259 ne sont pas connues à ce jour. Le produit fiscal a donc été calculé sur des bases estimées.

Il en est de même pour les dotations de l'Etat, le montant de la dotation globale de fonctionnement et des compensations de fiscalité n'ont pas été notifiées.

Un réajustement des inscriptions sera effectué lors du conseil municipal suivant par décision modificative.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (médiathèque, musée, école de musique, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses participations en couverture des charges inhérentes à des actions dépassant le cadre communal par d'autres collectivités. Les recettes totales s'élèvent à 8 313 159,30 €.

Le détail par chapitre et l'évolution depuis 2014 sont les suivants : (à noter sur l'exercice 2014, un montant exceptionnel du chapitre 77 correspondant à l'indemnité du sinistre de l'EDEN).

Chapitres	CA				2018
	2014	2015	2016	2017	Prévisions
Atténuations de charges	3 084,89 €	4 237,49 €	455,31 €	14 484,76 €	2 000 €
Produits des services, du domaine, des ventes	201 814,53 €	292 331,76 €	204 307,06 €	243 708,13 €	191 550 €
Impôts et taxes	5 475 994,07 €	5 642 622,29 €	5 476 266,18 €	5 544 002,52 €	5 712 722 €
Dotations et participations	2 270 566,63 €	2 136 836,68 €	2 101 324,22 €	2 120 810,05 €	1 874 745 €
Autres produits de gestion courante	151 847,40 €	130 575,64 €	911 241,87 €	112 085,03 €	99 820 €
Produits financiers	16,73 €	99,39 €	90,27 €	163,10 €	
Produits exceptionnels	1 974 844,15 €	58 332,55 €	152 432,58 €	251 644,57 €	4 000 €
Reprise provisions		100 000,00 €		240 078,00 €	
Opérations d'ordre	211 835,97 €	6 960,25 €	62 185,97 €	113 240,34 €	27 015 €
Total budget	10 290 004,37 €	8 371 996,05 €	8 908 303,46 €	8 640 216,50 €	7 911 852 €
				Reprise résultat 2017	401 307,30 €
				TOTAL	8 313 159,30 €

Les principales recettes sont les suivantes :**1 - Les dotations et participations : 1 874 745 €**

Les recettes ont subi des baisses ces dernières années dues à la réduction des dotations versées par l'Etat. Pour 2018, il s'agit d'une estimation en fonction des données connues à ce jour. Le réajustement s'effectuera lors des notifications.

	2014	2015	2016	2017	Estimations 2018
Dotation forfaitaire	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	889 013 €
D.S.R.	319 596 €	442 988 €	432 437 €	634 055 €	432 000 €
DNP	105 503 €	126 603 €	151 923 €	163 440 €	150 000 €
Total	1 800 734 €	1 755 296 €	1 586 940 €	1 695 264 €	1 471 013 €

Les autres dotations correspondent :

- aux compensations versées au titre d'exonérations de fiscalité pour un montant estimé à 229 000 € pour 2018,
- à l'aide de l'Etat dans le dispositif des emplois aidés pour 74 000 €
- à la participation du FNADT dans le cadre de la revitalisation du centre bourg pour 49 000 €
- au versement du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement estimé 3 000 €,
- à la dotation de l'Etat pour les titres sécurisés de 8 580 €,
- à la dotation spéciale instituteur de 2 185 €,
- à des participations de la Région, du Département et de la Communauté de communes dans le cadre du sport, et de la culture :
 - o Au titre du sport : Région : 8 692 € - Département : 16 177 €
 - o Au titre de la culture : Département : Ecole de musique 5 640 €, Communauté de communes : musée 6 300 €,
 - o Au titre de la voirie : Département 1 158 €

2 – Impôts et taxes : 5 712 722 €

Les impôts locaux, la taxe d'habitation et les taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, représentent 52 % des recettes totales.

- Les taux

Comme indiqué lors du vote du débat d'orientation budgétaire, les taux sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation	13,06 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,12 %

- Les bases -

	Bases 2017	Bases Estimées 2018	Taux	Produit estimé 2018
Taxe habitation	9 306 387 €	9 390 145 €	13,06 %	1 226 353 €
Taxe habitation s/logements vacants	326 146 €	329 081 €	13,06 %	42 978 €
Taxe foncière s/ bâti	9 644 483 €	9 704 361 €	31,12%	3 019 997 €
Taxe foncière s/ non bâti	97 702 €	98 581 €	58,12 %	57 295 €
		Total produit 2018		4 346 623 €

- Evolution du produit

Produit de la fiscalité Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et non-bâti	Réalizations				Estimations 2018
	2014	2015	2016	2017	
	3 932 830 €	4 044 087 €	3 987 811 €	4 022 357 €	4 346 623 €

L'attribution de compensation versée par la Communauté de communes

L'attribution de compensation instaurée en 2013, lors du passage en TPU, taxe professionnelle unique, évolue en fonction des transferts de compétences à la communauté de communes. Son montant est validé par la CLETC – Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Pour 2018, le montant s'élève à 995 299 € déduction faite des charges transférées des ZAE – zones d'activité économique, pour les exercices 2017 et 2018.

En effet, les charges transférées 2017 n'ont pas été déduites de l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2017.

Les autres taxes correspondent : à la taxe sur les pylônes : 6 800 €, à la taxe locale sur la publicité extérieure : 80 000 €, à la taxe additionnelle aux droits de mutation : 140 000 €, aux droits de place : 48 000 € et au reversement par la Communauté de communes de Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales estimé à 96 000 €.

3 – Produits des services et du domaine : 191 550 €

Il s'agit des recettes encaissées au titre de prestations fournies à la population, école de musique, médiathèque, musée, redevances d'occupation du domaine public, le cimetière, ainsi que la facturation des mises à disposition de personnel notamment à la communauté de communes.

Le détail est le suivant :

CDC – remboursement taxes foncières Garousserie	25 000 €
Remboursement assurances budgets Bâtiment commercial et assainissement	3 350 €
Redevance occupation du domaine public	41 800 €
Produit de la régie photocopies	2 000 €
Produit des sanisettes	700 €
Produit location matériel et mini bus	3 500 €
Mise à disposition personnel CDC	23 000 €
Autres mise à disposition	5 500 €
Cimetière	7 000 €
Ecole musique	50 000 €
Médiathèque	6 000 €
musée visites	1 200 €
Musée vente boutique	1 500 €
Occupation du domaine public (échafaudages)	1 000 €
Facturation personnel budget Transports	20 000 €
TOTAL	191 550 €

4 – Les autres produits de gestion : 99 820 €

Sur ce poste, sont comptabilisés les produits des loyers : 62 900 €, les revenus des affermages, terres : 1 370 €, aire de camping-cars : 11 000 €, la participation des agents aux chèques déjeuner 17 000 €, la refacturation de la taxe d'ordures ménagères aux locataires 1 600 €, la refacturation des fluides à l'EPCC 5 950 €.

LES DEPENSES sont constituées par les salaires des agents communaux pour 53,57 %, des dépenses à caractère général : achats de fournitures, fluides, prestations de services effectuées, entretien des bâtiments, pour 21,49 %, des dépenses de gestion courante : subventions versées aux associations et aux organismes de regroupement, frais de l'assemblée locale, pour 12,03 % et les intérêts de la dette pour 3,40 %. Les dépenses totales s'élèvent à 7 265 865,30 € et le virement à la section d'investissement à 1 047 294 € soit un montant global de 8 313 159,30 €.

Le détail par chapitre et l'évolution depuis 2014 : (à noter pour 2014, le montant élevé des dépenses d'ordre correspond au sinistre de l'EDEN).

Chapitres	CA				Prévisions 2018
	2014	2015	2016	2017	
Dépenses à caractère général	1 606 664,68 €	1 787 159,93 €	1 541 859,66 €	1 443 714,74 €	1 561 397,00 €
Charges de personnel	3 910 446,56 €	3 896 684,76 €	3 948 352,46 €	3 846 678,90 €	3 892 000,00 €
Atténuation de produits	14 134,00 €	11 448,00 €	9 414,00 €	6 740,00 €	16 000,00 €
Dépenses imprévues					100 000,30 €
Opérations d'ordre	2 478 863,73 €	441 798,42 €	520 472,20 €	843 966,46 €	505 500,00 €
Autres charges de gestion courante**	956 066,55 €	1 072 043,22 €	917 038,91 €	1 175 463,32 €	873 984,00 €
Charges financières*	302 170,84 €	308 803,71 €	293 633,76 €	222 931,90 €	247 399,00 €
Charges exceptionnelles	10 637,02 €	7 867,78 €	10 191,81 €	7 359,77 €	40 500,00 €
Dotations aux provisions	25 000,00 €	25 000,00 €	265 078,00 €	267 603,00 €	29 085,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	9 303 983,38 €	7 550 805,82 €	7 506 040,80 €	7 814 458,09 €	7 265 865,30 €

Dans un contexte difficile, il est primordial de limiter au plus près les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses totales de fonctionnement diminuent globalement de 7,02 % et les dépenses réelles de 4,45 % par rapport à la réalisation 2017.

1 – Charges à caractère général : 1 561 397 €

Ce poste comprend les achats de fournitures, les fluides, les prestations de services effectuées et l'entretien des bâtiments, il augmente par rapport au réalisé 2017 de 8,15 % soit un montant de 117 682 €. Cette augmentation provient principalement de la prise en charge des fluides de l'abbaye pour une superficie supérieure, aux dépenses liées à la revitalisation du centre bourg, à la numérisation des registres d'état civil, à l'externalisation de l'entretien du marché, ainsi qu'aux frais inhérents à la modernisation des services (*Logiciel cimetière, fibre internet, mise à niveau du logiciel RH*). Ces augmentations sont atténuées par la baisse du coût des services de l'éclairage public, voirie, communication, police, animations.

2 – Les charges de personnel : 3 892 000 €

En augmentation de 1,18 % par rapport au réalisé 2017, il a été pris en compte le GVT - glissement vieillesse technicité. Aucun recrutement n'est prévu à ce stade et le recours à des contractuels en cas de besoin sera très limité.

3 – Atténuation de produits : 16 000 €

Il s'agit des dégrèvements de fiscalité dont bénéficient les jeunes agriculteurs et les propriétaires de logements vacants.

4 – Opérations d'ordre : 505 500 €

Ce poste correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations.

5 – Autres charges de gestion courante : 873 984 €

Ce poste en baisse de 25,65 % comprend :

- Les subventions versées aux associations pour un montant global de 199 754 €,
- La subvention versée à l'EPCC de 90 000 €,
- L'indemnité de l'assemblée locale pour 136 100 €,
- Les créances irrécouvrables pour 1 000 €,
- L'inscription dans sa totalité du contingent du SDIS notifié pour 2018 d'un montant de 394 400 €,
- Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes pour un montant total de 41 220 € (Transports 22 500 € et bâtiment commercial 8 720 € et salle de spectacles EDEN 10 000 €), la redevance versée à SOLURIS 8 000 €
- Diverses participations versées aux syndicats intercommunaux 2 900 €
- Diverses charges pour un montant de 610 €.

Détail des subventions versées aux associations :

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS 2018	
ASSOCIATIONS	Montant
ADMINISTRATION GENERALE	1 000 €
C.O.S.	1 000 €
DIVERS	3 090 €
Ass Sauvegarde des animaux	3 000 €
Souvenir Français	90 €
ENSEIGNEMENT	150 €
DDEN	150 €
CULTURE	60 450 €
A.4	56 000 €
A.A.J.C. (Togo)	300 €
Amuse Folk	400 €

ASSOCIATIONS	Montant
Blok House	3 350 €
Cercle Philharmonique	400 €
SPORTS	98 490 €
Angerien Hand Ball Club	1 500 €
Athlétic Club Angérien	1 900 €
Amicale Boule Angérienne	2 300 €
Kayak club Angérien	3 500 €
Haltérophilie Musculation	500 €
Jeunesse Laïque Angérienne	1 500 €
Judo Club	1 800 €
Moto Club Angérien	4 000 €
Nautic Club Angérien	26 700 €
Pêcheurs Angériens	950 €
Plongée Subaquatique	900 €
Union Cognac/St Jean d'Angély	20 000 €
RACA	8 000 €
S.C.A.	12 500 €
Saint-Jean Volley Ball	1 000 €
Football AS2A	250 €
Tennis Club Angérien	1 800 €
Tir Angérien	1 000 €
Twirling	300 €
U.V.A.	6 650 €
Aéro club angérien (Collège d'aérodrome)	1 440 €
SERVICES SOCIAUX	33 700 €
Aide et Soutien	1 500 €
Arche	5 000 €
Croix d'Or	600 €
Croix Rouge Française	300 €
F.N.A.T.H.	300 €
Secours Catholique	1 500 €
Restos du Cœur	1 000 €
Tremplin 17	17 000 €
Mission Locale Rurale	5 000 €
Les Jeans d'ici et d'ailleurs	1 500 €
ECONOMIE	2 874 €
Commerçants non sédentaires	2 874 €
Total des subventions	199 754 €

6 – Les charges financières : 247 399 €

Les prévisions prennent en compte une marge d'une part pour l'utilisation si nécessaire d'une ligne de trésorerie et d'autre part pour une éventuelle augmentation des taux.

Outre ces deux éléments, les charges financières sont en baisse essentiellement dû à la volonté de la municipalité de ne pas avoir recours à l'emprunt.

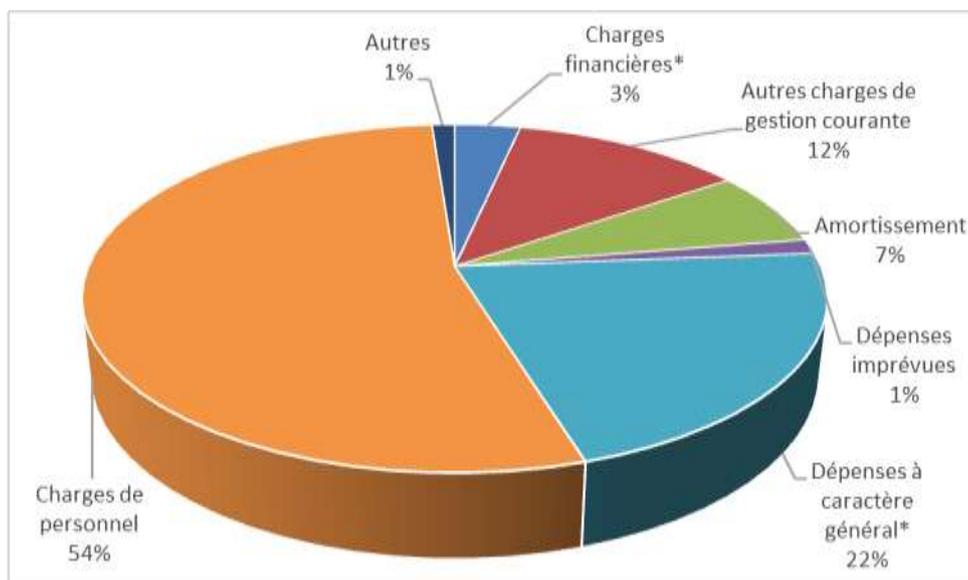
7 – Charges exceptionnelles : 40 500 €

Ce poste comprend un montant de 30 000 € d'aide qui sera versées aux particuliers dans le cadre de l'amélioration de l'habitat en centre-ville, une dotation de 2 000 € pour les frais d'obsèques des indigents, un montant de 3 500 € dans le cas de versement d'intérêts moratoires, 3 000 € pour l'opération Pass'Angély et enfin 2 000 € pour faire face à d'éventuels titres annulés sur exercices antérieurs et de charges exceptionnelles.

8 – Dotations aux provisions : 29 085 €

Il s'agit du montant à provisionner annuellement dans le cadre des emprunts à risques pour 20 745 € ainsi que la provision pour risques et charges exceptionnels dans le cadre des études de faisabilité pour la réhabilitation d'un îlot d'immeubles rue des Bancs par la SEMIS d'un montant de 8 340 €.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2018

**L'autofinancement**

Au final, l'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement qui sert en priorité au remboursement du capital de la dette puis au financement des projets d'investissement.

Récapitulatif section de fonctionnement	
Recettes	8 313 159 €
Dépenses	7 265 865 €
Autofinancement	1 047 294 €

III – Section d’investissement

Outre le remboursement du capital de la dette, la section d’investissement comprend les dépenses et les recettes liées aux projets de la ville à moyen et long terme.

Le budget d’investissement comprend toutes les dépenses faisant varier la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d’informatique, de véhicule, d’études et de travaux sur les bâtiments, et des travaux de voirie.

Les recettes se composent du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de la taxe d’aménagement perçue en lien avec les permis de construire, des cessions d’immobilisations, de l’autofinancement.

Les orientations en matière d’investissement pour l’année 2018, consistent à conforter l’existant en matière de bâtiments, de voirie et d’équipement.

Vue d’ensemble de la section d’investissement du budget 2018

1 – Reprise du résultat 2017 et des restes à réaliser de l’exercice précédent

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reprise du résultat 2017 et des restes à réaliser et affectation			
Reprise des restes à réaliser	428 774,38 €	Reprises des restes à réaliser	52 243,03 €
Solde d’investissement reporté	700 388,95 €	Mise en réserve	1 076 920,30 €
Total	1 129 163,33 €	Total	1 129 163,33 €

2 – Crédits au titre du budget 2018

Sur un montant de dépenses de 1 969 709 € :

- 1 165 000 € sont consacrés au remboursement du capital de la dette,
- 685 410 € correspondent aux travaux et acquisitions,
- 27 015 € sont destinés aux amortissements des subventions,
- 28 204 € constituent une enveloppe pour les dépenses imprévues,
- 13 530 € correspond au montant de l’attribution de compensation versée à la CDC
- 550 € aux dépôts et cautionnements des locataires,
- 50 000 € correspond à des écritures d’ordre patrimoniales.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement capital dette	1 165 000,00 €	FCTVA	74 000,00 €
Dépôts et cautionnements	550,00 €	Subvention Département	7 543,00 €
Dépenses imprévues	28 204,00 €	Cessions d'immobilisations	255 000,00 €
Attribution de compensation versée à la CDC	13 530,00 €	<i>Maisons : 2 & 4, Rue L Tourneur, 1, rue Guynemer, 1, Rue Ausone, 5, Allées d'Aussy, 43, ave de Saintes</i>	
Travaux bâtiments		Taxe d'aménagement	30 372,00 €
Bâtiments divers	20 000,00 €	Autofinancement	1 047 294,00 €
Climatisation bureaux Police	10 000,00 €		
Mises aux normes	8 000,00 €		
Réfection toiture block house	80 000,00 €		
Marché (porte)	4 000,00 €		
Travaux chapelle des Bénédictines	10 000,00 €		
Médiathèque : luminaires 2 ^{ème} Tr	20 000,00 €		
Travaux logement gardien Coi	16 200,00 €		
Travaux de voirie			
Participation Département	34 860,00 €		
Revêtement chaussées	100 000,00 €		
Aménagement trottoirs	50 000,00 €		
Marquage sol arrêt bus, zone bleue	45 000,00 €		
Acquisitions			
Informatique	9 000,00 €		
Logiciel gestion cimetièrè	14 000,00 €		
Police : gilets pare-balles	3 600,00 €		
Police : Boitiers PVE	4 250,00 €		
Ecole musique : instruments	3 000,00 €		
Musée : acquisition œuvres	10 000,00 €		
Licences	10 000,00 €		
Logiciels TLPE	6 000,00 €		
Achat déshumidificateur	1 000,00 €		
Achat extincteurs	2 000,00 €		
Illuminations	2 000,00 €		
Acquisition saleuse	6 000,00 €		
Achat aspirateurs	1 000,00 €		
Achat matériel CTM	3 500,00 €		

Autres travaux			
Musée : restauration collections	10 000,00 €		
Stade : crépi mur clôture	5 000,00 €		
Travaux terrain BMX	50 000,00 €		
Travaux kayak Bernouët	10 000,00 €		
Mise en conformité aire de jeux	10 000,00 €		
Aménagement espaces verts	4 000,00 €		
Eclairage public	49 000,00 €		
Création WC automatique	35 000,00 €		
Thermes-forage : Etudes	35 500,00 €		
Défense incendie	3 500,00 €		
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
Amortissements subventions	27 015,00 €	Amortissements	505 500,00 €
Intégration participation du SDEER	50 000,00 €	Intégration participation SDEER	50 000,00 €
Total	1 969 709,00 €	Total	1 969 709,00 €

Le projet de budget primitif 2018 se caractérise donc par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une augmentation de la fiscalité pour équilibrer la section de fonctionnement et autofinancer les dépenses d'équipement
- un programme d'investissement ciblé,
- pas de recours à l'emprunt

IV – Les données synthétiques du budget

Récapitulatif

FONCTIONNEMENT

Recettes	8 313 159,30 €
Dépenses	7 265 865,30 €
Autofinancement dégagé	1 047 294,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes	
Crédits reportés 2017	52 243,03 €
Affectation	1 076 920,30 €
Autofinancement	1 047 294,00 €
Recettes 2018	366 915,00 €
Opérations d'ordre	555 500,00 €
Total	3 098 872,33 €
Dépenses	
Crédits reportés 2017	428 774,38 €
Reprise du résultat 2017	700 388,95 €
Dépenses équipement 2018	685 410,00 €
Remboursement capital de la dette	1 165 000,00 €
Dépôts et cautionnements	550,00 €
Attribution de compensation	13 530,00 €
Dépenses imprévues	28 204,00 €
Opérations d'ordre	77 015,00 €
Total Dépenses	3 098 872,33 €

Les principaux ratios selon les concepts de l'instruction comptable M14 sont les suivants :

	Valeur par habitant de la commune pour 2018	Moyenne nationale de la strate (source collectivités locales.gouv exercice 2016)
Dépenses réelles de fonctionnement	855 €	1 033 €
Recettes réelles de fonctionnement	997 €	1 164 €
Dotations globales de fonctionnement	186 €	157 €
Produit des impositions directes	550 €	471 €
Dépenses d'équipement brut	87 €	265 €
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	1 130 €	842 €

V – L'endettement

Sur l'exercice, il n'y aura pas de recours à l'emprunt afin de réduire l'encours de la dette. L'encours au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 8 942 106,18 € y compris la reprise de l'emprunt du budget annexe THERMES clôturé au 31 décembre 2017 d'un montant de 132 735,76 € et les dépôts et cautionnements des locataires s'élèvent à 4 684,48 €.

Dette		Dette par habitant
Encours au 1er janvier	8 942 106,18 €	1 130 €
Remboursement de l'exercice	1 165 000,00 €	
Encours prévisionnel au 31 décembre 2018	7 777 106,18 €	983 €

La dette bancaire consolidée au 1^{er} janvier 2018, tous budgets confondus, s'élève à 9 582 339,21€ et se répartit comme suit :

Budget	CRD au 1^{er} janvier 2018
Budget principal – Ville	8 942 106,18 €
Bâtiment commercial	76 258,76 €
Transports	24 000,00 €
Assainissement	539 974,27 €
Total	9 582 339,21 €

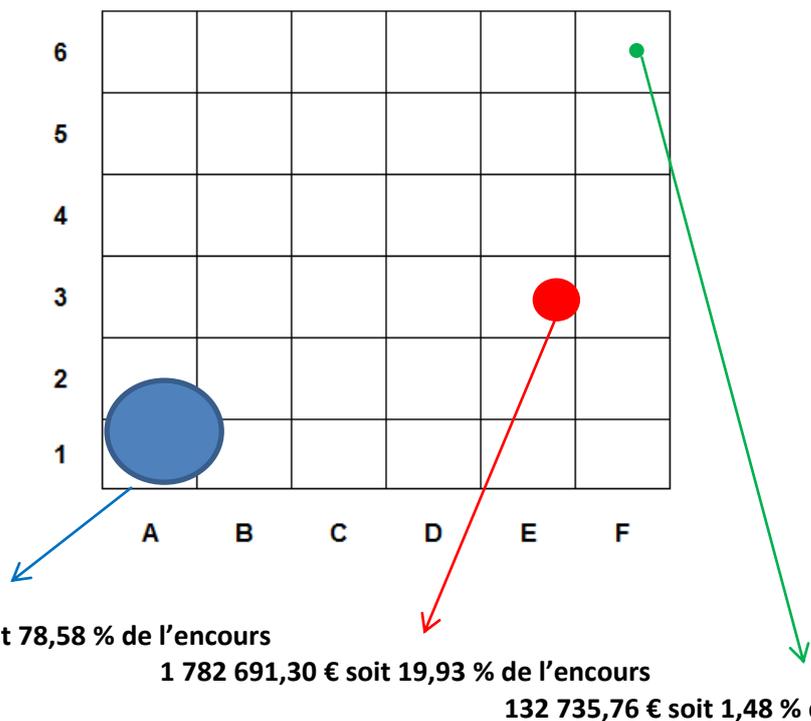
Pour rappel, la dette du budget annexe Eau est transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

La typologie de la répartition de l'encours de la dette, du budget principal Ville, est la suivante :

Critères charte GISSLER – Tableau des risques

Indices sous-jacents		Les structures	
1	Indices en euros	A	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	B	(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecarts d'indices zone euro	C	(C) Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecarts d'indices hors zone euro	E	(E) Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	(F) Autres types de structure

REPARTITION DES RISQUES



VI – Consolidation des budgets

Budgets	Investissement	Fonctionnement
Budget principal	3 098 872,23 €	8 313 159,30 €
Bâtiment Commercial	41 619,50 €	38 657,28 €
Salle de spectacles EDEN	1 867 134,00 €	71 310,00 €
Transports	10 116,82 €	36 800,00 €
Assainissement	1 164 675,79 €	959 240,36 €
TOTAL	6 182 418,34 €	9 419 166,94 €

VII – Plan pluriannuel

Afin d'élaborer le plan pluriannuel d'investissement, il convient de déterminer les marges de manœuvres de la collectivité en matière de financement.

Pour rappel, la municipalité s'est engagée à ne pas contracter d'emprunt de 2017 à 2021. Le financement des investissements futurs sera donc exclusivement réalisé par fonds propres.

Ce plan a été réalisé en prenant en compte les éléments connus à ce jour, l'impact de la réforme de la fiscalité communale et l'évolution de la dotation globale de fonctionnement ne peuvent pas à ce stade être intégrés.

1 – Fonctionnement

	2019	2020	2021	2022
Recettes	7 866 082 €	7 864 001 €	7 882 317 €	7 923 425 €
Dépenses	7 107 452 €	7 007 452 €	6 907 707 €	6 757 707 €
Résultat de l'exercice	758 630 €	856 549 €	974 610 €	1 165 718 €

2 – Financement

	2019	2020	2021	2022
Résultat de l'exercice	758 630 €	856 549 €	974 610 €	1 165 718 €
Estimation du résultat n-1	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Amortissements	450 000 €	360 000 €	320 000 €	210 000 €
Financement investissement	1 358 630 €	1 366 549 €	1 444 610 €	1 525 718 €

4 – Investissement

		2019	2020	2021	2022
Dépenses	Remboursement de la dette	1 130 540 €	921 615 €	942 740 €	898 500 €
	Attribution compensation CDC	13 530 €	13 530 €	13 530 €	13 530 €
	Amortissement subventions	15 900 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
	Total dépenses obligatoires	1 159 970 €	944 145 €	965 270 €	921 030 €
Financement disponible		198 660 €	422 404 €	479 340 €	604 688 €

		2019	2020	2021	2022
Recettes	Taxe d'aménagement	15 000 €	13 000 €	12 000 €	10 000 €
	FCTVA	30 000 €	30 000 €	40 000 €	40 000 €
	Cessions d'immobilisations*	170 000 €	350 000 €		
	Total recettes propres	215 000 €	393 000 €	52 000 €	50 000 €
Disponible financement équipement		413 660 €	815 404 €	531 340 €	654688 €

* Cessions immobilisations :

2019 : 150 000 € vente caserne

20 000 € Vente terrain Fontorbe SEC TP

2020 : 350 000 € vente terrain du Coi à LUXEL

5 – Dépenses d'équipement

Programmes	2019	2020	2021	2022
Dépenses imprévues	2460 €			
Licences CEGID	20 000 €	35 000 €		
Logiciel Urbanisme	6 000 €			
Logiciel police	10 000 €			
Matériel informatique	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Culture				
Acquisition musée	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Acquisition école de musique	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Bâtiments				
Bâtiments communaux divers	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Mises aux normes	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Chapelle des Bénédictines	10 000 €			

Réseaux & voirie				
Eclairage public	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Résidence Renée Eclairage pub			44 840 €	
Réseaux voirie	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Voirie ext résidence Renée		46 604 €	50 000 €	
Voirie rue de la Paix				168 188 €
Réseaux voirie crématorium	6000 €			
Programme trottoirs	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Défense incendie	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Achat matériel CTM	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Programmes	2019	2020	2021	2022
Sports				
Stade : renovation vestiaires	10 000 €			
Stade : homologation terrain	10 000 €			
Stade : piste athlétisme		150 000 €		
Stade : vestiaire sanitaire terrain synthétique			150 000 €	150 000 €
Stade : sonorisation terrain synthétique	8 000 €			
Stade : Haie ext devant le collège				60 000 €
Stade : Aménagement terrain rugby	10 000 €	50 000 €		
Rénovation salle Gambetta				20 000 €
Boulodrome ext : sanitaires		10 000 €		
Coi : traçage basket ball	5 000 €			
Coi : réaménagement salle		100 000 €		
Chauvet : panneaux basket		3 000 €		
Chauvet : peinture et parquet	50 000 €			
Graveau : retraçage courts tennis	1 700 €			
Graveau : court béton poreux		28 000 €		
Chauvet : Combi hand/basket		6 800 €		
Pelouaille : renovation vestiaires		15 000 €		
Achat tracteur terrain synth		13 000 €		
Achat buts mobiles	4 000 €			
Achat appareil musculation	4 000 €			
Skate parc		11 500 €		

Conseil municipal du 29 mars 2018

Plan d'eau sanitaire auto			30 000 €	
Aire de jeux	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Création aire de jeux		30 000 €		
City stade		60 000 €		
TOTAL	413 660 €	815 404 €	531 340 €	654 688 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :
- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 3 098 872,33 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 8 313 159,30 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (28)

Pour : 21

Contre : 7

Abstentions : 1

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D17-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 avril 2018

Affiché le 4 avril 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.